

Commission communale pour l'accessibilité

RAPPORT 2019

Sommaire :

- Composition de la commission communale pour l'accessibilité
- Voirie : état d'avancement de la mise en accessibilité
- Bâtiments communaux : état d'avancement de la mise en accessibilité

I. Composition de la commission communale pour l'accessibilité (CCA)

La CCA est composée notamment « des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville ». (article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales).

La commission est composée comme suit :

Président de droit : Ronan Kerdraon, Maire

Vice-présidente : Christine Daniel, Adjointe au maire déléguée à la citoyenneté, à la sécurité et au patrimoine communal

Représentants du Conseil municipal

- Delphine Mesgouez-Le Gouard
- Didier Flageul
- Miriam Del Zotto
- Sylvia Lamour-Lecocq
- Françoise Collot
- Rachel Jaunas

Représentants d'organismes et d'associations d'usagers (arrêtés du 8 octobre 2014, du 13 novembre 2015 et du 23 juin 2016) :

- Monsieur Jérôme Thouvenin, pour l'Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales
- Monsieur Guillaume Bellec, pour l'Association départementale des infirmes moteurs cérébraux
- Monsieur Yannick Labbe, résident au foyer Ker Spi de Plérin
- Monsieur Gilles Milhorgne, pour l'Association des paralysés de France (ou Monsieur Philippe Pinsard son suppléant)
- Monsieur Nicolas Clinquart, pour le Centre hélio marin et l'association Altygo
- Monsieur Henri Hervy, pour le Club de l'amitié de Plérin
- Madame Edith Rouget, représentante des usagers

Personnel communal

- Madame Isabelle Bideau, directrice générale des services
- Monsieur Rémi Lefort, directeur général adjoint des services et directeur de l'urbanisme
- Monsieur Nicolas Kouznetzoff, directeur des services techniques
- Monsieur Arnaud Denmat, chef du service bâtiments

La composition de la commission n'a pas évolué au cours de l'année 2019.

II. Voirie : état d'avancement de la mise en accessibilité

176 dysfonctionnements ont été identifiés initialement.

L'état des lieux fin 2019 indique que 54,5 % des obstacles à l'accessibilité ont été levés.

Le tableau suivant synthétise les interventions réalisées et les dysfonctionnements restants :

RECAPITULATIF PAR SITE	Nbr de dysfonctionnements	Réglés sur la période 2014-2019	Restent
Centre / rue du Commerce	6	3	3
Centre / rue de la Paix	5	0	5
Centre / rue de la Vallée	3	2	1
Centre / rue de l'Espérance	3	1	2
Centre / rue de la Croix	11	0	11
Centre / rue François Jégou (ex rue des Sports)	7	7	0
Centre / rue des Chênes	14	11	3
Centre / rue des Prés Josse	17	7	10
Centre / rue de la Ville Neuve	6	0	6
Centre / rue Ferdinand Buisson	7	1	6
Centre / rue du Stade	9	9	0
Centre / rue Fleurie	7	1	6
Centre / rue du Gymnase	4	4	0
Centre / rue Jules Léquier	5	5	0
Centre / rue des Tourterelles	3	3	0
Centre / rue Mozart	8	5	3
Centre / Rue de la Noë Rido	3	3	0
Centre / avenue du chalutier Sans Pitié	11	7	4
Centre / ch rue de la Croix, av chalutier Le F.	5	2	3
Saint-Laurent	23	12	11
Légué	11	7	4
Sépulcre-Les Mines	4	3	1
Rosaires	4	3	1
TOTAL	176	96	80

2.1. Principales réalisations 2019

Centre-ville

Le programme de réaménagement du centre-bourg est entré dans sa deuxième phase : les traversées piétonnes ont été reprises et le mobilier urbain renouvelé.

La rue François Jégou a été totalement rénovée.

Cette rue est la première chaussée à voie centrale banalisée du territoire communal, où la priorité est donnée aux cycles.

Les règles d'accessibilité ont été prises en compte : le trottoir et le plateau surélevé à l'intersection de la rue des Tilleuls facilitent le cheminement et la traversée des personnes à mobilité réduite.

Des stationnements ont été matérialisés laissant ainsi toute la largeur de circulation nécessaire aux usagers.

Le Légué

La rue de Beauregard a fait l'objet d'une réfection complète avec la création d'une voie verte et de zones de stationnement marquées.

Les rues Michel Mirabel, des Ecoles et des Deux frères Durand ont fait l'objet de nouveaux aménagements. A la demande des riverains, une zone de rencontre a été préférée à la création de trottoirs accessibles permettant alors de créer des zones de stationnement.

Ainsi, il n'existe plus aucun obstacle à la circulation piétonne ; celle-ci se faisant directement sur la voie.

La vitesse est limitée à 20km/h et les piétons sont prioritaires.

La zone de rencontre sera identifiable grâce à un revêtement différent de celui des autres voies de circulation.

III. Bâtiments communaux : état d'avancement de la mise en accessibilité

La commune compte 16 installations ouvertes au public (IOP) et 44 établissements recevant du public (ERP).

3.1. Les bâtiments accessibles

Au 31 décembre 2019, 19 bâtiments communaux sont conformes aux règles d'accessibilité.

Cat.	Bâtiment	Année de mise en accessibilité
IOP	Sanitaires publics Place Kennedy	2014
5	SAAD	2014
IOP	Sanitaires publics Place Jean Moulin	2015
IOP	Sanitaires publics Parking de l'Avenir	2015
IOP	Sanitaires publics Rue Duquesne	2015
IOP	Sanitaires publics Sépulcre	2015
IOP	Sanitaires publics Roi d'Ys	2015
IOP	Sanitaires publics Les Rosaires (Clisson)	2015
IOP	Sanitaires publics Martin plage	2015
3	Complexe culturel Le Cap	2016
3	Eglise Saint-Pierre (centre)	2016
IOP	Sanitaires publics place Guégo	2017
5	CTM (partie recevant du public)	2017
5	Chapelle du Sépulcre	2017
2	Espace Roger Ollivier	2017
5	Maison de la Petite Enfance	2018
4	CCAS	2018
5	Commissariat de police	2018
IOP	Cimetière du centre	2018

Pour les IOP et ERP de 5^{ème} catégorie, le propriétaire doit établir une attestation d'accessibilité.

Pour les ERP de catégorie 1 à 4, l'attestation finale de vérification de l'accessibilité doit être établie par un contrôleur technique ou un architecte indépendant. La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux doit être jointe.

Les travaux de mise en accessibilité sont réalisés en régie par les agents du centre technique municipal ou confiés à des entreprises lorsqu'il s'agit de gros œuvre ou travaux exigeant une spécification technique.

Au cours de l'année 2019, les principales interventions ont été menées dans les bâtiments scolaires.

3.2. Point de situation de l'Ad'AP au 31/12/2019

L'Ad'AP communal a été approuvé par arrêté préfectoral du 13 janvier 2016. Ce document planifie sur trois périodes de trois ans, les travaux de mise en accessibilité des établissements et installations ouvertes au public.

Site	Catégorie	Période 1 2016 à 2018	Période 2 2019 à 2021	Période 3 2022 à 2024	Situation au 31/12/2019 (dysf. restants)	Dérogations envisagées
Salle Océane	1	X			1	
Complexe sportif Les Sternes	2	X			53	
Espace Roger Ollivier	2				Accessible (bâtiment neuf)	
Complexe culturel Le Cap	3	X			Accessible	
Bois de la Belle Mare	3		X		25	
Salle Bagatelle	3			X	vendue	
Centre social	3	X			1	
Hôtel de ville	4	X			2	1
CCAS	4	X				
Ecole publique élémentaire Harel de la Noë	4		X		23	
Ecole publique maternelle Port Horel	4	X			7	
Ecole publique élémentaire Port Horel	4	X			17	3
Salles Edelweiss	4			X	25	1
Ecole publique maternelle Harel de la Noë	4	X			13	
Gymnase Léquier	4	X			24	
CTM (partie recevant du public)	5	X			Accessible	
Cimetière du centre	IOP	X			Accessible	
L'Atelier (OPAC)	5		X		7	
Maison de la Petite Enfance	5	X			Accessible	
Salles rue de l'Avenir	5	X			4	
Tennis (halle)	5		X		10	
Ferme de la Petite Grange	5		X		10	
Stade Marcel Gouédard	5		X		15	
Poste de Police Nationale	5	X			Accessible	
Eglise Saint-Pierre (centre)	5	X			Accessible	
Presbytère	5	X			1	
Chapelle Bon Repos	5			X	3	3

Site	Catégorie	Période 1 2016 à 2018	Période 2 2019 à 2021	Période 3 2022 à 2024	Situation au 31/12/2019 (dysf. restants)	Dérogations envisagées
Sanitaire public Place Jean Moulin	IOP				Accessible	
Sanitaire public Parking de l'Avenir	IOP				Accessible	
Chapelle Couvran	5			X	4	4
Maison de quartier du Légué	5		X		6	
Foyer Edelweiss (haut)	5			X	12	
Ecole publique du Grand Léjon	5	X			8	1 (obtenue)
Salle de gym du Légué	5		X		9	
Chapelle du Légué	5	X			6	3
Sanitaire public Sous la Tour	IOP	X			6	1
Ecole de musique et de danse	5		X		20	
ALSH La Citadelle	5		X		15	
Cimetière de Saint Laurent	IOP			X	7	
Maison de quartier de Saint Laurent	5			X	10	
Maison de quartier Les Mines	5		X		7	
Maison de quartier du Sépulcre	5		X		10	
Ecole publique Jean Ferrat	5		X		18	
Centre Nautique Plérinais	5	X			16	
Sanitaire public Place Kennedy	IOP				Accessible	
Sanitaire public Rue Dusquene	IOP				Accessible	
Sanitaire public Place Guégo	IOP			X	Accessible	
Sanitaire public Les Nouelles	IOP			X	1	
Sanitaire public Place Bellevue	IOP			X	1	
Chapelle du Sépulcre	5	X			Accessible	
Sanitaire public Sépulcre	IOP				Accessible	
Chapelle Argantel	5			X	4	5
Chapelle Saint Eloi	5			X	3	3
Sanitaire public Tournemine	IOP			X	5	
Sanitaire public Roi d'Ys	IOP				Accessible	
Sanitaire public Les Rosaires (Clisson)	IOP				Accessible	

Site	Catégorie	Période 1 2016 à 2018	Période 2 2019 à 2021	Période 3 2022 à 2024	Situation au 31/12/2019 (dysf. restants)	Dérogations envisagées
Sanitaire public Clairefontaine	IOP		X		1	1
Sanitaire public Martin plage	IOP				Accessible	
Poste de secours Martin	5			X	2	1
Poste de Police Rosaires	5			X	4	
Salle municipale Les Rosaires	5			X	10	1
Maison rue des Chênes (ex SAAD)	5				Accessible	
Total					426	27

D'un point de vue global, quatre ans après l'élaboration de l'Ad'AP, 37 % des dysfonctionnements recensés initialement dans et aux abords des bâtiments communaux ont été traités.

Le présent rapport sera présenté au conseil municipal du 27 janvier 2020, puis transmis au Préfet, au Président du Conseil départemental, au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.